

**A-URB-2024/200**

Publié le .....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant refus de pose d'une enseigne

3 rue Nationale



**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L581-1 à L581-45 du Code de l'Environnement,

**VU** le Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Royat,

**VU** le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

**VU** la demande d'autorisation préalable n°AP 063 308 24 G0001 présentée le 06/02/2024 par Monsieur AHBOUR Tahar domicilié 25 allée des Chapelles Appartement 2541 Place de la Victoire 63510 AULNAT concernant l'installation d'une enseigne située au 3, rue Nationale sur la commune de Royat,

**VU** les pièces complémentaires reçues en dates du 02/04 2024

**VU** l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 14/04/2024,

**Considérant** qu'au titre de ce dernier le projet tel que conçu pérennise un dispositif ne permettant pas une bonne intégration au sein du Site Patrimonial de Royat.

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

L'autorisation préalable d'installation d'enseigne pour les travaux décrits dans la demande susvisée est refusée.

### **Article 2 :**

Le présent arrêté est susceptible de recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 MOIS à compter de la notification, conformément aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 MOIS suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera :

- Transmis à la Préfecture du Puy-de-Dôme
- Notifié au pétitionnaire

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 063-216303081-20240429-A\_URB\_2024\_200-AR



**A-URB-2024/200**

Publié le .....

- Versé au registre des arrêtés

Fait à Royat, le 29/04/2024

**Le Maire,  
Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Politique de confidentialité des données à caractère personnel :

La politique de confidentialité des données à caractère personnel du secteur urbanisme est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune de Royat. Pour faire valoir vos droits sur vos données ou pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à [cnil@clermontmetropole.eu](mailto:cnil@clermontmetropole.eu) ou par courrier postal adressé à la mairie à l'attention du Délégué à la Protection des Données.